Un an après le décès de Benoit XVI, le pape François écarte son entourage et liquide son héritage

01/01/2024 à 13h01



Même type de règlement de comptes mené avec détermination en 2023 par le pape François: le fait de couper, arbitrairement et contre toutes règles établies, vivres et logement au cardinal américain Raymond Leo Burke, 75 ans. Ce spécialiste du droit canonique qui a occupé de hautes fonctions au Vatican, était déjà sur la touche parce qu'il est l'un des rares cardinaux à oser émettre publiquement des avis critiques sur le pontificat. Ce qui aurait poussé François à déclarer devant plusieurs cardinaux lors d'une réunion officielle, le 21 novembre dernier: «Le cardinal Burke est mon ennemi, c'est pourquoi je lui retire l'appartement et son salaire.»

(…)

Ennemi ou pas, une autre tête est également tombée sur décret papal, le 11 novembre 2023. Mgr Joseph Strickland, 65 ans, évêque de Tyler au Texas se trouvait être un «ami» proche de Benoît XVI. C'est Peter Seewald, un laïc allemand, biographe du pape émérite qui l'a révélé dans une interview accordée le 27 décembre au site italien La Nuova Bussola Quotidiana disponible en français sur le site Benoît et moi. Seewald va

jusqu'à parler de «purge» qui toucherait le «lignage de Benoît XVI». Le biographe qui a rédigé quatre livres interviews avec Benoît XVI, relate en le citant l'inquiétude du pape en retraite confiée à plusieurs visiteurs sur «le danger d'un glissement de terrain doctrinal».

(…)

En plaçant là son ami Victor Manuel Fernandez, François a accompli un acte décisif qui était impossible à réaliser avant la mort de Benoît XVI, puisque à la place de Ratzinger, qui a marqué la théologie catholique dans cette fonction – notamment avec l'encyclique «La splendeur de la vérité» – il place un proche considéré comme «anti-Raztinger» sur le plan théologique. Le 1er juillet dernier, François a d'ailleurs assigné à Fernandez une mission explicite par lettre: «**non de poursuivre d'éventuelles erreurs doctrinales» par une «théologie de bureau» qui travaille selon une «logique froide et dure qui cherche à tout dominer» mais de «montrer un Dieu qui aime, qui pardonne», sans imposer «une seule manière» d'exprimer la théologie et de créer une harmonie «avec les différentes lignes de pensée». (…) Il a confirmé l'admission des personnes divorcées remariées à la communion mais en suivant les règles établies par la conférence épiscopale argentine. Il a dit oui à la possibilité pour un transgenre ou une personne homosexuelle d'être baptisé et d'être parrain ou témoin de mariage. Il a autorisé l'accès à la communion pour les mères célibataires. Il a lancé, avec l'aval du pape, la possibilité de bénir des «couples» homosexuels. Benoît XVI est définitivement enterré.**

Le Figaro